

OMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019
--

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BEUQUE Christèle - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusé : ROBERT Stéphane.

M. Claude Vuilleminot a été nommé secrétaire.

1 – Projet de parc éolien : bail emphytéotique avec constitution de servitudes, sous condition suspensive sur le domaine privé de la Commune

Le Maire rappelle dans un 1^{er} temps le contexte actuel lié au projet éolien avec, notamment, le recours déposé par plusieurs habitants de Sermange sur la promesse de convention de servitudes de surplomb, d'accès et de passage de câbles signée en 2015 avec la société Velocita Energies. Il explique que la commune a mandaté Maître Suissa, avocate à Besançon, pour la représenter devant la cour administrative d'appel de Nancy.

Il relate les différentes réunions entre les communes concernées par le projet du parc éolien et la société Opale et regrette que le projet de bail, objet de ce jour, ait été transmis si tardivement.

Il explique qu'après lecture des documents préparatoires fournis par Opale, des éclaircissements et explications sont à apporter avant une prise de décision en toute connaissance de cause et propose, par conséquent, que ce point soit reporté à une date ultérieure.

Le Conseil accepte à l'unanimité en confirmant la difficulté de compréhension de ces documents par des novices.

Le Maire propose de missionner un avocat et un notaire pour relecture des documents afin d'obtenir des explications et des conseils sur leurs contenus. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité. La relecture sera assurée par Maître Suissa, avocate, et Maître Bas, notaire.

Le Maire donne la parole aux conseillers.

Christèle Beauque prend la parole et approuve vivement la décision de reporter ce point. Elle précise qu'elle souhaitait également que les documents soient confiés pour relecture à des intervenants extérieurs spécialisés. Elle dit trouver la synthèse fournie par Opale relativement tendancieuse (données liées au vent, manque d'informations sur les associations ayant déposé des recours, servitudes techniques énormes sans indemnités pour la commune, forêt détruite...). Elle pense que la signature du bail est souhaitée rapide par Opale afin d'obtenir les financements nécessaires. Elle demande également qu'un visuel sur les futurs gains communaux liés au parc éolien soit fourni et souhaite qu'une réunion soit organisée avec le notaire et l'avocat spécialisée pour bilan de la relecture du bail.

Le Maire en prend note et propose de passer au point suivant.

2 – Réfection et mise en accessibilité du bloc sanitaire de la maison Commune : présentation des devis reçus suite à l'appel d'offre

Le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été lancé pour les travaux de réfection du bloc sanitaire de la Maison Commune. Les travaux ont été découpés en 4 lots. Plusieurs devis ont déjà été reçus en mairie.

Il explique que l'opération a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR. Le dossier est complet et l'autorisation de commencer les travaux a été reçue. Le Conseil Départemental du Jura a été sollicité également au titre de l'ESTJ. Aucun retour n'a été reçu à ce jour.

Le Maire explique que la commission d'appel d'offres organisera prochainement une réunion de chantier et que les devis seront présentés pour avis lors du prochain conseil.

3 – Jura Nord : transfert compétence Eau potable au 01/01/2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire, aux communautés de communes, des compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence Eau potable à la communauté de communes Jura Nord à compter du 1er janvier 2020.

4 – Travaux ONF : devis 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2019.

Le devis se décompose comme suit :

-Travaux sylvicoles : nettoyage de jeunes peuplements avec maintenance cloisonnement - Parc. 1 : 640.50 € H.T.

-Travaux de seconde urgence : maintenance de cloisonnement sylvicole – Parcelles 1r + 26r : 616.20 € H.T.

TOTAL : 1 256.70 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser la tranche du devis concernant les travaux sylvicoles 2019 présenté par l'ONF et s'élevant à 640.50 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

5 – Contrat de maintenance de la micro station

Monsieur le Maire explique que suite à l'installation de la micro station d'assainissement des bâtiments communaux, il convient d'en assurer une maintenance annuelle.

Il présente au Conseil Municipal la proposition de contrat d'exploitation de la société Assain'Eau pour la vérification annuelle de la micro station. Deux variantes sont possibles :

- sans garantie du surpresseur : 200 € H.T.
- avec garantie du surpresseur : 275 € H.T.

Le Maire rappelle que le surpresseur a déjà été changé car défaillant et préconise de choisir l'option avec garantie sur la durée du contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le contrat de maintenance de la micro station proposé par la société Assain'Eau et retient l'option avec garantie du surpresseur pour un coût annuel de 275 € H.T.

6 – Remplacement d'un poteau incendie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que SOGEDO, au cours de la visite annuelle des poteaux incendie, a constaté que celui situé à l'angle de la rue du Four et de la rue de la Potière était vétuste et présentait des signes de dysfonctionnement.

Il présente le devis de remplacement de l'installation pour un montant de 2 743.10 € H.T.

Il rappelle que la compétence défense et protection incendie incombe au maire et préconise un remplacement du poteau incendie déclaré vétuste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de SOGEDO pour le remplacement du poteau incendie situé à l'angle de la rue du Four et de la rue de la Potière pour un coût de 2 743.10 € H.T.

7 – Travaux appartement cure et devis divers

Monsieur le Maire explique, que suite au départ d'une locataire d'un des appartements communaux situés dans le bâtiment de l'ancienne cure, un état des lieux a été fait avec les adjoints. Il s'avère que le logement n'a jamais été rénové depuis plus de 15 ans et qu'il convenait d'y remédier.

Il précise que le futur locataire entrera dans les lieux le 1^{er} mars prochain et que le délai pour effectuer une rénovation du logement était très court.

De ce fait, contacts ont été pris avec plusieurs entreprises pour effectuer une rénovation du bien comprenant la réfection des peintures des plafonds, la dépose des papiers peints et mise en peinture des murs de toutes les pièces et le changement de deux fenêtres de toit qui s'avéraient vétustes. Quelques travaux électriques doivent également être réalisés.

Les devis s'élèvent à :

- Réfection des plafonds et murs : 3 090 € H.T.
- Changement des fenêtres de toit : 2 527 € H.T.

Le Conseil Municipal valide les devis signés par Monsieur le Maire pour la rénovation d'un logement communal dans le bâtiment de l'ancienne cure et le mandate pour mener à terme cette rénovation.

8 – Questions diverses

► **Classe découverte à dominante sportive des élèves de l'école de Sermange** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande émanant de l'institutrice de Sermange qui sollicite les communes afin d'obtenir une participation financière pour l'organisation d'une classe découverte à dominante sportive à Bellecin du 1er au 5 juillet 2019. L'aide financière sollicitée s'élève à 80 € par élève de Sermange. Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 80 € par enfant de Sermange qui participera à ce séjour.

► **Autorisation de mandatement avant le vote du budget 2019** : Le Conseil Municipal autorise par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés lors de l'exercice précédent, à savoir : Chapitre 20 = 625 € - Chapitre 21 = 47 875 € - Chapitre 23 : 18 250 €.

► **Mise en place d'un sens unique rue de Rome**: Après discussion, ce point sera traité lors d'une prochaine réunion.

► **Festival de la Source** : Le Maire explique que l'association La Carotte, qui organise traditionnellement le Festival de la Source sur Gendrey, a sollicité la commune pour organiser cette manifestation en juillet prochain sur Sermange, le parc de Gendrey n'étant pas disponible en raison des travaux du groupe scolaire. Il rencontre des membres de l'association le mercredi 6 février pour faire le point sur le projet.

► **Festival de la Source** : Le Maire explique que l'association La Carotte, qui organise traditionnellement le Festival de la Source sur Gendrey, a sollicité la commune pour organiser cette manifestation en juillet prochain sur Sermange, le parc de Gendrey n'étant pas disponible en raison des travaux du groupe scolaire. Il rencontre des membres de l'association le mercredi 6 février pour faire le point sur le projet.

► **Brûlage à l'air libre** : Christèle Beauque souhaite trouver une solution pour interdire ou règlementer les feux à l'air libre réalisés sur la commune. Le Maire rappelle que cette pratique est interdite par arrêté préfectoral. Christèle Beauque propose de mettre à disposition une benne à déchets verts. Se pose le problème du remplissage sauvage d'une telle installation...

► **Permis de tronçonneuse** : Est évoqué le permis de tronçonneuse, pas obligatoire actuellement pour les affouagistes, mais indispensable aux agents communaux. Le Maire explique que l'agent communal n'utilise pas ce type de matériel. Christèle Beauque évoque les dangers liés à ces outils.

► **Feux pédagogiques** : Patrice Vuilleminot souhaiterait que la pose des feux pédagogiques rue d'Orchamps et rue Franche soit réalisée rapidement.

Séance levée à 23h00